

APPEL À NOTES CONCEPTUELLES DU KIX

Connaissances et innovations pour l'éducation dans les situations d'urgence et les contextes touchés par la fragilité, les conflits et la violence



Canada



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Défis liés à l'éducation dans les situations d'urgence et les contextes de fragilité, de conflit et de violence	2
3. Types de subventions, portée et durée du financement	5
4. Critères d'admissibilité généraux et propres aux types de subventions.....	6
5. Attentes des projets.....	8
6. Format et exigences relatives aux notes conceptuelles	10
7. Critères d'évaluation des notes conceptuelles	12
8. Processus de sélection : Notes conceptuelles, suivies de propositions complètes.....	13
9. Demandes de renseignements.....	15
10. Calendrier des appels et communication des résultats	15
11. Considérations supplémentaires.....	16
Annexe A : Intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion des genres dans les propositions et les projets de recherche.....	17
Annexe B : Liste des pays admissibles : pays partenaires du GPE.....	20

1. INTRODUCTION

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) sollicitent des notes conceptuelles pour les projets de recherche appliquée afin de générer et de mobiliser des données probantes afin de contextualiser et intensifier l'échelle l'impact des approches prometteuses ou éprouvées pour améliorer l'accès et le maintien des enfants à l'éducation dans les situations d'urgence et **les contextes touchés par la fragilité, les conflits et la violence** dans les pays partenaires du GPE.

Le programme Partage de connaissances et d'innovations (KIX) est une initiative conjointe du GPE et du CRDI. Il aide les pays à obtenir et à utiliser les données probantes et les innovations dont ils ont besoin pour accélérer l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients adaptés au 21^e siècle. Le KIX y parvient en facilitant l'échange direct des connaissances entre les pays partenaires du GPE à l'aide de quatre pôles régionaux et en finançant la recherche appliquée sur leurs priorités. Il fait partie de la stratégie du GPE visant à soutenir un changement transformateur pour l'éducation dans les pays à faible et à moyen revenu.

Cet appel est axé sur une série de consultations avec les pays partenaires du GPE et sur une analyse de la littérature récente, résumée dans une étude exploratoire, intitulée « [Soutenir l'accès et le maintien des enfants à l'éducation dans les contextes d'urgence, de fragilité et de conflit](#) ».

Les objectifs de cet appel sont les suivants :

- Produire des données probantes sur la façon de mettre à l'échelle l'impact d'approches novatrices prometteuses ou éprouvées pour relever les défis de l'accès et du maintien des enfants à l'éducation dans les contextes d'urgence, de fragilité et de conflit
- Renforcer les capacités des parties prenantes concernées à utiliser ces connaissances et ces innovations
- Mobiliser les données probantes élaborées pour améliorer les politiques et les pratiques dans les systèmes éducatifs, tout en soutenant l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion

2. DÉFIS LIÉS À L'ÉDUCATION DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET LES CONTEXTES DE FRAGILITÉ, DE CONFLIT ET DE VIOLENCE

Les enfants font face à des défis particuliers dans les situations d'urgence telles que les épidémies, les changements climatiques et d'autres catastrophes, ainsi que dans les contextes de fragilité, de conflit et de violence (FCV). Des défis soudains et parfois prolongés peuvent s'ajouter aux inégalités existantes. Cela s'ajoute à un problème croissant – le nombre d'enfants qui ne sont pas scolarisés. L'UNESCO (2023) estime qu'en 2022, il y avait 250 millions d'enfants et de jeunes non scolarisés, et bon nombre d'entre eux courent un risque accru de décrocher.

Les politiques, les programmes et les interventions doivent relever les défis de l'éducation à plusieurs niveaux : les élèves, les écoles, les communautés et le système d'éducation dans son ensemble. La recherche sur les enfants et les jeunes non scolarisés et ceux qui risquent de décrocher dans ces contextes est cruciale.

Le défi

Cet appel à notes conceptuelles est destiné à la recherche appliquée afin de relever ces défis complexes dans les [pays partenaires GPE touchés](#). Les projets généreront et mobiliseront des données probantes pour adapter, contextualiser et mettre à l'échelle l'impact d'approches prometteuses ou éprouvées afin de soutenir l'accès des enfants à une éducation de qualité et le maintien de celle-ci dans les situations d'urgence et les contextes de FCV tout en promouvant l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion.

Deux sous-thèmes interdépendants sont ressortis de l'analyse documentaire et des contributions des parties prenantes des pays partenaires du GPE :

Sous-thème 1 : Accès ou réintégration des enfants non scolarisés et maintien des élèves à risque

Dans le cadre de ce sous-thème, l'appel vise à financer la recherche appliquée qui favorise l'accès à l'éducation ou la réintégration des enfants non scolarisés et le maintien de ceux qui risquent de décrocher. Les personnes représentant les pays partenaires du GPE ont signalé que les situations d'urgence et les contextes de FCV entraînent des déplacements de population, perturbent l'accès aux établissements d'enseignement et augmentent les pressions culturelles et les limitations économiques, ce qui dissuade les élèves de fréquenter l'école ou de retourner à l'école et pousse les autres à quitter l'école. Ces obstacles peuvent recouper des défis préexistants tels que des infrastructures limitées, une éducation de mauvaise qualité, la pénurie de membres qualifiés du personnel enseignant, des taux de décrochage élevés, la fracture numérique croissante et des inégalités liées à la géographie, au genre, au handicap ou à d'autres facteurs d'exclusion scolaire. De plus, les situations d'urgence et les contextes de FCV

peuvent avoir des effets émotionnels et psychologiques négatifs sur les enfants et les jeunes, en diminuant leur bien-être général et en perturbant les liens sociaux avec leurs pairs, leurs familles et leurs communautés.

Diverses initiatives ont été conçues pour relever les défis en matière d'éducation associés aux situations d'urgence et aux contextes de FCV en vue d'offrir des expériences scolaires sécuritaires, pertinentes et de qualité supérieure. Cela peut se faire par l'intermédiaire de programmes d'études pertinents, de pédagogies transformatrices ou tenant compte du genre et d'une éducation inclusive, ainsi que d'initiatives politiques visant à conjuguer ces efforts. Par exemple, il existe des approches novatrices pour l'enseignement à distance et des parcours d'apprentissage flexibles, comme les programmes d'éducation accélérée, l'éducation de base complémentaire, l'éducation alternative et les programmes de rattrapage. Il y a aussi l'intégration des thèmes de la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans les programmes d'études, ce qui peut soutenir la préparation aux situations d'urgence. En raison de la prévalence des traumatismes et de la mauvaise santé mentale dans les situations d'urgence et les contextes de FCV, les systèmes éducatifs ont mis en évidence la nécessité de mettre en place des politiques et des programmes ciblés, comme l'interdiction du recours aux châtiments corporels, l'intégration de l'apprentissage socio-émotionnel dans le programme d'études et la formation à la direction des écoles, des programmes de conseil ou des campagnes de sensibilisation, afin de créer des environnements éducatifs favorables, exempts d'intimidation, de harcèlement et d'autres formes de discrimination, y compris la violence fondée sur le genre. Bien qu'il existe de nombreuses approches éprouvées ou prometteuses, des recherches axées sur la mise à l'échelle sont nécessaires pour aider à étendre et à améliorer leur impact, ainsi qu'à soutenir leur systématisation plus large.

Les domaines d'intérêt de recherche pour ce sous-thème portent sur la réintégration des enfants qui ne sont pas scolarisés et ceux qui risquent de décrocher, y compris la façon d'adapter, de contextualiser et de mettre à l'échelle l'impact de l'innovation abordant les points suivants :

1. Recherche sur la façon dont **les politiques et les programmes** qui soutiennent la réinscription et le maintien des élèves non scolarisés et à risque peuvent être mis à l'échelle et institutionnalisés, contextualisés, accrédités, chiffrés et appropriés pour les raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas scolarisés. Cela comprend des recherches axées sur les parcours d'apprentissage alternatifs et flexibles et sur la façon dont ces parcours peuvent soutenir l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion.
2. **Stratégies, politiques et plans de RRC** : Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre « ce qui fonctionne » dans la planification de la RRC et comment les besoins des groupes marginalisés à l'échelle régionale ou nationale peuvent être intégrés afin d'assurer la continuité de leur apprentissage en cas de situation d'urgence.

3. **Apprentissage socio-émotionnel (ASE)** : Des recherches sur l'intégration de l'ASE dans les politiques et la pratique, les programmes d'études et l'évaluation doivent être menées afin d'outiller les élèves et de rendre les environnements éducatifs sûrs et favorables. Ces recherches peuvent porter sur des pratiques efficaces en matière d'orientation professionnelle et d'autres formes de soutien psychosocial. Des recherches contextualisées sont également nécessaires pour comprendre comment modifier les attitudes de la communauté afin d'accroître l'ouverture des enfants et des adultes à discuter de leurs difficultés et à trouver du soutien.

Sous-thème 2 : Formation du personnel enseignant et soutien au travail avec les enfants non scolarisés et à risque

Le perfectionnement professionnel du personnel enseignant (PPPE) est particulièrement pertinent dans les situations d'urgence et les contextes de FCV, en particulier dans les pays à faible et à moyen revenu. Les enseignantes et les enseignants ont besoin de compétences diverses pour aider les enfants à retourner à l'école après des absences parfois longues et s'assurer que les enfants à risque restent inscrits. Des approches novatrices en matière de formation et de perfectionnement du personnel enseignant sont nécessaires, notamment des méthodes inclusives, un soutien correctif, un enseignement différencié et une réponse appropriée aux besoins des élèves. Il est essentiel d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel continu qui encouragent la participation du personnel enseignant et l'utilisation d'environnements d'apprentissage collaboratif axés sur l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine de l'éducation en situation de crise ou avec des enfants à risque de décrocher. Cela devrait être lié à des systèmes plus larges de formation initiale et continue du personnel enseignant et de soutien, et cibler directement les directions d'établissement et de district en plus du personnel enseignant. Les progrès de la technologie numérique, en particulier dans les environnements éloignés et d'enseignement à distance, peuvent aider. Soutenir l'égalité des genres et le bien-être du personnel enseignant est également un objectif majeur étant donné les conditions difficiles auxquelles il fait face en travaillant dans le domaine de l'éducation dans des situations d'urgence et des contextes de FCV – les membres du personnel peuvent eux-mêmes être réfugiés ou déplacés et faire face à des traumatismes. Ils peuvent être bien placés pour favoriser le bien-être socio-émotionnel. Cela nécessite d'améliorer la formation du personnel enseignant en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (SMPSS), en plus de créer des environnements politiques favorables, d'intégrer l'apprentissage socioéconomique dans le programme d'études et d'utiliser les efforts de l'école ou de la communauté, tels que la formation offerte à la direction des écoles, les programmes de conseil ou les campagnes de sensibilisation, comme il a été mentionné dans le premier sous-thème.

Les domaines d'intérêt de recherche pour ce sous-thème se concentrent sur le perfectionnement du personnel enseignant et le soutien pour travailler avec les enfants à risque et non scolarisés dans les situations d'urgence et les contextes de FCV, y compris la

façon d’adapter, de contextualiser et de mettre à l’échelle l’innovation qui aborde les points suivants :

1. **Mettre à l’échelle et pérenniser un PPPE efficace** : Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre comment le PPPE peut être déployé à grande échelle pour soutenir le personnel enseignant travaillant dans des contextes d’urgence et de crise, y compris le contenu de la formation du personnel enseignant, l’éducation en situation d’urgence, l’intégration de contenu, les approches pédagogiques, le mentorat, le matériel pédagogique et les méthodes d’enseignement. De plus, des recherches sont nécessaires pour comprendre comment le PPPE peut être utilisé pour soutenir l’apprentissage socio-émotionnel à grande échelle. Cela peut inclure la formation du personnel enseignant à l’apprentissage socio-émotionnel et à la santé mentale et le soutien psychosocial, et l’intégration de l’apprentissage socio-émotionnel (ASE) dans les programmes d’études et l’évaluation, y compris l’utilisation de interventions en matière d’ASE à l’école pour les élèves à risque de décrocher.
2. **Rendre la politique de PPPE plus inclusive** : Recherche sur les politiques axées sur le financement, y compris la rémunération des pédagogues dans les situations d’urgence et les contextes de FCV, la mise à l’échelle et l’institutionnalisation des pratiques de reconnaissance des titres de compétences et le recyclage des effectifs du personnel enseignant, la méthode et la rentabilité des programmes de PPPE dans ces contextes.
3. **Soutenir le bien-être du personnel enseignant** : Des recherches supplémentaires sont nécessaires sur la manière de soutenir efficacement l’égalité des genres, l’équité et l’inclusion ainsi que le bien-être du personnel enseignant et des autres professionnels et professionnelles de l’éducation travaillant dans des contextes d’urgence et de crise. Il peut s’agir notamment de politiques, de formation, de soutien à l’échelle de l’école et de conditions propices créées à plusieurs niveaux des systèmes éducatifs.

3. TYPES DE SUBVENTIONS, PORTÉE ET DURÉE DU FINANCEMENT

Le KIX du GPE accordera des subventions aux établissements au moyen d’un **processus concurrentiel**. Deux types de financement seront disponibles dans le cadre de cet appel :

Type	But	Financement (CAD)	Durée (mois)
Subventions nationales uniques	Cibler l’impact dans un seul pays; adapté aux besoins nationaux spécifiques, en association directe avec les institutions nationales chargées de l’élaboration des politiques	De 300 000 à 500 000	Jusqu’à 24

Subventions multipays	Cibler l'impact dans trois pays ou plus ayant un rapport direct avec les priorités spécifiques de ces pays	De 800 000 à 1 000 000	Jusqu'à 24
-----------------------	--	------------------------	------------

Les subventions multipays sont fortement encouragées car elles facilitent l'apprentissage entre pays. Les subventions nationales uniques seront envisagées lorsqu'il est difficile de travailler avec plusieurs pays ou lorsque la proposition offre une occasion unique et convaincante de tirer des enseignements d'un cas de pays unique.

Les projets devraient être terminés dans un délai de **24 mois**, y compris toutes les activités de recherche et la production du rapport final.

Les notes conceptuelles doivent être ciblées et être fondées sur des contextes pertinents dans les pays partenaires du GPE (voir l'annexe B pour la liste des pays).

Le CRDI se réserve le droit de financer des propositions supplémentaires dans le cadre de cet appel si ou quand des fonds supplémentaires sont disponibles.

Le CRDI n'est pas tenu de verser des fonds avant que la personne ayant soumis une proposition ne retourne au CRDI un accord de subvention dûment signé.

Toutes les subventions sont accordées sous réserve que des fonds suffisants soient mis à la disposition du CRDI par le Parlement du Canada ou dans le cadre d'un accord de partenariat avec un bailleur de fonds externe particulier.

Le CRDI se réserve le droit d'annuler cet appel à notes conceptuelles à tout moment et sans préavis, ou de ne pas accorder de subventions dans le cadre de ce processus.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX ET PROPRES AUX TYPES DE SUBVENTIONS

Seules les notes conceptuelles qui répondent aux critères d'admissibilité seront prises en considération.

Critères généraux d'admissibilité pour tous les types de subventions

Les notes conceptuelles doivent être soumises par des organisations enregistrées ou constituées en société au niveau national ou international et basées dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Il peut s'agir, *entre autres*, d'établissements de recherche, d'universités, de think tanks, de secrétariats de réseaux, d'associations, d'organisations de la société civile, d'organismes à but non lucratif ou du secteur privé.

Les organismes demandeurs doivent avoir un statut juridique indépendant (ou « personnalité juridique »), être en mesure de passer des contrats en leur nom propre et pour leur compte, de recevoir et d'administrer des fonds, et avoir l'autorité nécessaire pour diriger les activités relatives au projet proposé. Les organismes demandeurs doivent être en mesure de démontrer leur statut juridique au moyen de documents écrits. Le statut juridique ne sera examiné que si et quand les organismes demandeurs sont sélectionnés après le processus d'évaluation.

Les notes conceptuelles peuvent être soumises par des organismes individuels ou par des consortiums comprenant jusqu'à trois organismes.

Les notes conceptuelles des consortiums doivent nommer une organisation directrice qui peut accorder des sous-subventions à d'autres organisations.

Les notes conceptuelles émanant des partenaires du secteur privé ou qui comprennent des partenaires du secteur privé doivent démontrer comment les ressources du secteur privé (p. ex. le savoir-faire financier ou technique) contribueront au projet. Les organismes/consortiums doivent avoir une forte présence et des antécédents de travail dans le secteur de l'éducation des pays partenaires du GPE.

Qui n'est PAS admissible?

- Les particuliers
- Les ministères et organismes gouvernementaux (non admissibles au financement, mais peuvent participer à des projets)
- Les fournisseurs à but lucratif de services éducatifs de base

Critères d'admissibilité particuliers pour les types de subventions

Les notes conceptuelles de **subventions nationales uniques** doivent être soumises par des organismes nationaux admissibles basés dans le pays ciblé. Ils peuvent présenter une demande en tant qu'organismes individuels ou diriger un consortium qui comprend d'autres organismes du pays ou de l'étranger.

Les notes conceptuelles de **subventions multipays** doivent être soumises par des organismes basés dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Ils peuvent présenter une demande en tant qu'organismes individuels ou diriger un consortium qui comprend d'autres organismes du pays ou de la région.

5. ATTENTES DES PROJETS

Liens avec les priorités de la politique d'éducation et l'approbation des principales parties prenantes

Les notes conceptuelles doivent démontrer des liens clairs avec les priorités de la politique d'éducation et définir des plans pour une mobilisation efficace des principales parties prenantes telles que le ministère de l'Éducation. Cela pourrait être la preuve d'une harmonisation claire avec les documents officiels actuels tels que le pacte de partenariat, le plan sectoriel de l'éducation ou d'autres documents ou politiques de planification stratégique semblables. Les notes conceptuelles doivent démontrer que l'organisme qui demande la subvention travaille et entretient des relations avec les parties prenantes concernées de l'éducation dans les pays cibles.

Recherche de haute qualité pour le développement

Les projets financés devront entreprendre de la recherche pour le développement, qui vise à atteindre les objectifs du présent appel, à savoir : a) développer les connaissances, l'innovation et recueillir des données probantes, b) renforcer les capacités, et c) mobiliser les connaissances pour les politiques et la pratique. Les projets doivent être centrés sur les problèmes et orientés vers l'action. Ils doivent déterminer de manière créative les personnes utilisatrices des connaissances et de l'innovation pertinentes et se mobiliser auprès d'elles. Ils devraient faire participer les parties prenantes du système éducatif pour faire en sorte que la recherche est pertinente et facilement accessible aux fins des politiques et de la pratique. On s'attend à ce qu'ils satisfassent aux normes de qualité énoncées dans [le cadre Qualité de la recherche plus \(QR+\) du CRDI](#). Ils doivent être rigoureux sur le plan méthodologique, originaux et pertinents. Ils doivent être conformes à l'éthique, tenir compte des dimensions de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion et être bien positionnés pour être utilisés par les différentes parties prenantes.

Recherche pour la mise à l'échelle de l'innovation, selon une approche critique

Les notes conceptuelles devraient se concentrer sur les approches innovantes prometteuses ou éprouvées existantes qui ont le potentiel d'être mises à l'échelle et de faciliter un changement transformateur dans les pays partenaires du GPE. Les innovations peuvent comprendre, sans s'y limiter, des outils, des pratiques, des politiques, des programmes, des technologies, des cadres, des méthodologies ou toute autre intervention pouvant être utilisée pour relever le défi, parfois en combinaison. Les approches innovantes peuvent provenir de pays partenaires du GPE ou d'autres pays. Les questions de mise à l'échelle de l'impact devraient être intégrées aux questions et à la méthodologie de recherche.

Le KIX ne soutiendra **pas** la mise en œuvre à grande échelle des innovations déterminées. Il ne financera pas non plus le développement de nouvelles innovations. Il **ne** financera que la recherche appliquée visant à produire des données probantes à l'appui de la mise à l'échelle

de l'impact des innovations prometteuses ou éprouvées que les organismes demandeurs sont censés présenter dans leurs propositions, ainsi que la preuve de leur efficacité. Cette recherche sur la mise à l'échelle peut comprendre ce qui suit :

- adapter et peaufiner les innovations afin de mieux répondre aux besoins contextuels des pays sélectionnés;
- concevoir et mettre à l'essai des moyens et des modèles en vue de leur mise à l'échelle;
- soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes qui adapteront, adopteront et mettront à l'échelle les innovations;
- effectuer une analyse des coûts des innovations;
- évaluer les résultats.

Les notes conceptuelles doivent adopter une approche critique à l'égard de la mise à l'échelle. La mise à l'échelle ne consiste pas seulement à accroître la couverture d'une intervention ou à lui donner de l'ampleur. La mise à l'échelle est le processus visant à améliorer la portée, l'ampleur, la qualité, l'équité et la durabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs. Les projets devraient utiliser le processus de recherche afin de déterminer une mise à l'échelle optimale pour leur innovation (voir [Gargani et McLean, 2017](#)).

Égalité des genres, équité et inclusion

Les notes conceptuelles doivent démontrer comment l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion seront promues, en utilisant une approche intersectionnelle, en ce qui concerne à la fois (i) la composition de l'équipe et l'organisme ou les organismes composant l'équipe de recherche; et (ii) la conception et la mise en œuvre des activités de recherche proposées, y compris une théorie concise du changement et des processus de mobilisation des connaissances. Les notes conceptuelles qui ne tiennent pas compte des genres ne seront pas prises en compte. L'annexe A présente une série de questions visant à orienter l'intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les propositions de recherche et la mise en œuvre des projets.

Faire partie du KIX

Les projets financés dans le cadre de cet appel feront partie du KIX. Ils seront invités à participer à des activités d'apprentissage et de synthèse conjointes avec d'autres projets, et à mettre en commun leurs stratégies de mobilisation des connaissances avec les pôles régionaux. Ils seront invités à participer au projet, qui s'étend à l'ensemble du KIX et qui s'intitule **[Renforcer les connaissances et les capacités relatives à la mise à l'échelle de l'impact des innovations pédagogiques dans les régions en développement](#)**. Ils doivent relier leurs résultats au **[cadre de résultats à l'échelle du KIX](#)** et suivre certains résultats communs dans leurs stratégies de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA). Les soumissionnaires devraient prévoir d'affecter le personnel nécessaire et allouer au moins 20 jours à ces activités du KIX dans leurs plans et budgets.

6. FORMAT ET EXIGENCES RELATIVES AUX NOTES CONCEPTUELLES

Toutes les demandes pour cet appel à notes conceptuelles doivent être soumises en anglais, en français ou en espagnol en cliquant sur le [lien vers le formulaire de demande en ligne](#).

Les organismes demandeurs devront fournir les éléments suivants sur le formulaire de demande :

Section	Nombre maximal de mots
Renseignements sur le projet Titre du projet Pays ciblés Durée du projet Résumé du projet en langage simple Coordonnées de la personne chargée de projet et des personnes codemandeuses (le cas échéant) Justification du consortium (le cas échéant)	s.o.
<i>Détermination du problème</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Énoncer clairement le problème ou l’occasion à aborder dans votre projet; la manière dont il comble une lacune importante en matière de connaissances concernant le défi politique déterminé, y compris les considérations relatives à l’égalité des genres, à l’équité et à l’inclusion; la manière dont le projet répond aux priorités en matière d’éducation des pays partenaires du GPE choisis. <input type="checkbox"/> Fournir une justification de l’innovation ou des innovations sélectionnées sur lesquelles le projet se concentrera, y compris les preuves disponibles de l’efficacité et de la possibilité de mise à l’échelle de l’impact. 	600
<i>Objectif de la recherche et résultat attendu</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conformément aux objectifs de cet appel, énoncer clairement les objectifs du projet, les activités proposées et les résultats escomptés. <input type="checkbox"/> Présenter de façon générale la théorie du changement proposée. 	450

<p><i>Conception et méthodologie du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Énoncer les questions de recherche qui seront abordées dans l'étude. <input type="checkbox"/> Décrire la conception et la méthodologie de l'étude. <input type="checkbox"/> Indiquer comment les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion seront intégrées dans la conception et la méthodologie du projet. <input type="checkbox"/> Décrire comment vos travaux de recherche contribuera à mettre à l'échelle l'impact de l'innovation prometteuse ou éprouvée proposée pour relever le défi décrit ci-dessus. <input type="checkbox"/> Décrire comment le projet intégrera la mobilisation des parties prenantes afin qu'il soit pertinent et adapté à son utilisation. <input type="checkbox"/> Décrire les risques possibles et la façon dont ils seront gérés, y compris les préoccupations en matière de sécurité et d'éthique. 	1 050
<p><i>Composition de l'équipe et partenariats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Énumérer les membres de l'équipe de projet, leurs rôles et leur expertise en rapport avec le projet (recherche en éducation, égalité des genres, équité et inclusion, mise à l'échelle, SEA et mobilisation des connaissances). Les CV seront demandés dans la plateforme de demande. <input type="checkbox"/> Donner un aperçu des antécédents de l'organisme (ou du consortium) en ce qui concerne le rôle envisagé dans le cadre du projet et les relations avec les parties prenantes concernées. <input type="checkbox"/> Expliquer comment les principes de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion seront respectés par les membres de l'équipe de projet. <input type="checkbox"/> Décrire les mécanismes de gouvernance et de coordination du projet en vue de produire un travail de grande qualité et de soutenir des partenariats justes et équitables. 	600
<p><i>Budget préliminaire avec justification du financement demandé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Expliquer pourquoi le montant du financement demandé est nécessaire pour la recherche proposée. <input type="checkbox"/> Le cas échéant, mentionner tout financement parallèle qui pourrait contribuer à votre projet. <input type="checkbox"/> Un modèle de budget est fourni dans la plateforme de proposition. 	300

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES NOTES CONCEPTUELLES

Les notes conceptuelles seront évaluées en fonction des critères ci-dessous.

Critères d'évaluation	Pondération %
<p><i>Pertinence et probabilité d'impact</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> répond au défi politique déterminé <input type="checkbox"/> porte sur les questions directrices de l'appel <input type="checkbox"/> met l'accent sur l'adaptation, la contextualisation, la mise à l'essai et la collecte de données probantes pour appuyer la mise à l'échelle de l'impact d'une innovation prometteuse ou éprouvée qui est bien justifiée, réalisable et rentable dans les pays ciblés <input type="checkbox"/> cerne les questions relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion qui sont pertinentes pour le défi et les moyens d'y répondre <input type="checkbox"/> vise à obtenir des résultats importants et pertinents et présente une théorie du changement crédible 	35
<p><i>Conception et méthodologie du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a une conception et une méthodologie appropriées pour aborder les questions de recherche <input type="checkbox"/> explique clairement comment l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion seront intégrées dans la conception du projet, y compris la collecte, l'analyse et l'interprétation des données, le renforcement des capacités et les processus de mobilisation des connaissances <input type="checkbox"/> comprend des stratégies claires pour la mobilisation des connaissances, la mise à l'échelle de l'impact et de l'adoption des résultats 	40
<p><i>Capacité et coordination de l'équipe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> fait preuve d'une solide expérience qui convient à la tâche proposée <input type="checkbox"/> fait preuve de capacités en matière de systèmes éducatifs, de questions relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion, de mobilisation des connaissances et de recherche appliquée <input type="checkbox"/> explique comment l'équipe coordonnera son travail pour assurer des partenariats justes et équitables 	20

<i>Optimisation des ressources</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'ampleur et la portée du projet et l'utilisation possible des résultats justifient la taille du budget <input type="checkbox"/> le budget s'harmonise avec les activités et les résultats du projet proposé <input type="checkbox"/> le budget reflète la propriété partagée entre les collaborateurs de recherche 	5
<i>Total</i>	100

8. PROCESSUS DE SÉLECTION : NOTES CONCEPTUELLES, SUIVIES DE PROPOSITIONS COMPLÈTES

Étape 1 : Appel à notes conceptuelles (21 mars 2024 au 25 avril 2024)

Les demandes admissibles doivent être soumises au plus tard le **25 avril 2024 à 23 h 59 HAE**. Les demandes reçues après la date limite ou les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération. Toutes les demandes doivent être soumises au moyen du formulaire de demande en ligne. Un accusé de réception de la demande sera envoyé après la soumission en temps opportun.

Les notes conceptuelles seront examinées par un comité d'examen composé du personnel de programme du CRDI, en fonction des critères d'évaluation décrits ci-dessus. Les organismes demandeurs retenus seront invités à soumettre des propositions complètes. Les organismes demandeurs à la phase de la note conceptuelle seront informés de l'état de leur demande d'ici le **30 mai 2024**.

Étape 2 : Soumissions de la proposition complète (30 mai 2024 au 11 juillet 2024)

Les organismes demandeurs retenus seront invités à soumettre une proposition complète qui détaille la note conceptuelle. Les propositions seront plus longues et plus détaillées, avec des sections supplémentaires sur l'éthique de la recherche, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, et fourniront des preuves supplémentaires de la mobilisation des parties prenantes dans le projet proposé. Ils comprendront un budget et un plan de travail. Le CRDI fera part de ses commentaires pour guider l'élaboration des propositions, ainsi que des critères d'évaluation en fonction desquels elles seront évaluées.

Les organismes demandeurs retenus doivent soumettre leurs propositions au moyen du formulaire de demande en ligne d'ici le **11 juillet 2024 à 23 h 59 HAE**. Les demandes reçues après la date limite ou les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Évaluation et classement des propositions complètes: Les propositions soumises seront examinées par le CRDI pour s'assurer qu'elles sont complètes, suivies d'un examen externe par le Groupe d'évaluation indépendant (GEI) du KIX. Au moins deux membres du GEI évalueront chaque proposition à l'aide de critères prédéfinis qui seront communiqués à l'avance à tous les organismes demandeurs. Le GEI recommandera les propositions jugées de qualité suffisante pour recevoir un financement du KIX.

Évaluations institutionnelles et des risques: Le CRDI effectuera des évaluations institutionnelles et des risques initiales des organismes présélectionnés.

Recommandation d'une cohorte de projets: Le CRDI déterminera une cohorte de propositions recommandées par le GEI jusqu'à concurrence du budget maximal de l'enveloppe budgétaire disponible pour l'appel. La cohorte financera des organisations établies dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et équilibrera la diversité thématique, géographique et des organismes demandeurs au sein de cet appel et dans l'ensemble du portefeuille du KIX. La cohorte sera soumise à l'approbation du Comité de direction du KIX.

Divulgarion des résultats: Tous les organismes demandeurs à l'étape de la proposition complète seront informés du résultat de leur demande d'ici le **30 août 2024**.

Demande de modifications: Le CRDI se réserve le droit de demander aux organismes demandeurs retenus d'apporter des changements en fonction des commentaires du GEI, du CRDI et du GPE, au besoin. Le CRDI peut également faciliter une interaction supplémentaire avec les personnes représentantes du KIX dans les pays membres du GPE afin de mieux adapter la proposition sélectionnée aux réalités des pays.

Phase de lancement: Après la sélection et de la signature de l'accord de subvention, les bénéficiaires seront orientés vers les objectifs et les processus du KIX sur une période de deux mois, appelée phase de lancement. Au cours de cette période, les administratrices et les administrateurs de programme du KIX travailleront avec les bénéficiaires afin d'harmoniser les projets sur la [théorie du changement](#) et le [cadre de résultats du KIX](#) et fourniront un soutien et des conseils sur les exigences importantes telles que la mise à l'échelle de la recherche, l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion, la mobilisation des connaissances et les rapports de SEA.

9. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Un webinaire, offert en anglais, en français et en espagnol, aura lieu le **4 avril 2024** pour répondre aux questions concernant cet appel à notes conceptuelles. Les questions doivent être soumises à l'avance à kixcalls@idrc.ca; la date limite de soumission des questions pour le webinaire est le **28 mars 2024**.

Pour participer au webinaire, veuillez vous [inscrire](#) à l'avance. Seules les personnes inscrites auront accès au webinaire. Si vous ne pouvez pas y participer, veuillez consulter la [chaîne YouTube du KIX](#) pour l'enregistrement.

Les demandes de renseignements concernant tous les organismes demandeurs seront publiées de manière anonyme en ligne sur la page FAQ de l'appel du KIX. Les organismes demandeurs sont fortement encouragés à consulter ce site Web pour toute mise à jour des renseignements concernant cet appel.

10. CALENDRIER DES APPELS ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Processus de présentation des notes conceptuelles

Lancement de l'appel : 21 mars 2024

FAQ du webinaire : 4 avril 2024

Date limite pour la présentation des notes conceptuelles : 25 avril 2024 à 23 h 59 HAE

Processus de sélection des notes conceptuelles

Examen des notes conceptuelles : mai 2024

Les organismes demandeurs dont les notes conceptuelles ont été présélectionnées seront informés et invités à soumettre une proposition complète : 30 mai 2024. Les organismes demandeurs non retenus seront également informés à ce moment-là.

Processus de soumission des propositions complètes

Webinaire pour fournir des commentaires communs et répondre aux questions des personnes soumettant des propositions complètes : juin 2024

Date limite pour la présentation des propositions : 11 juillet 2024

Processus de sélection des propositions complètes

Examen des propositions : juillet et août 2024

Les personnes ayant présenté des propositions qui ont été retenues sont informées de leur sélection en vue d'un financement potentiel, sous réserve du respect de conditions

particulières : 30 août 2024. Les organismes demandeurs non retenus seront informés en même temps.

11. CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujéti à la [Loi sur l'accès à l'information du Canada](#). Par conséquent, le CRDI traitera toutes les propositions reçues en réponse à cet appel à propositions conformément à ce que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information*, notamment en ce qui concerne l'obligation qui lui incombe de divulguer les documents demandés par des membres du public.
- En soumettant une demande dans le cadre du présent appel, les organismes demandeurs consentent à la divulgation des documents qu'ils soumettent au CRDI et aux évaluatrices et évaluateurs externes qui participent aux processus d'évaluation et de sélection des propositions. S'ils sont retenus aux fins de financement, les organismes demandeurs consentent en outre à ce que leur nom et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les projets choisis. Les notes conceptuelles et les propositions non retenues seront détruites dans les 180 jours suivant la date limite fixée pour la présentation des propositions. Les propositions jugées de grande qualité par le GEI, mais qui ne reçoivent pas de financement dans le cadre de ce cycle, seront conservées pendant 12 mois supplémentaires, en fonction des autorisations accordées aux organismes demandeurs.
- En soumettant une note conceptuelle, les organismes demandeurs seront invités à accepter de se conformer à la [Politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](#) du GPE, aux [principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche, la politique de libre accès du CRDI](#) et à l'[Énoncé de principes du CRDI sur les données ouvertes](#).
- La sélection technique d'une proposition ne constitue pas un engagement formel de la part du CRDI à financer le projet. Les organismes demandeurs dont les propositions sont recommandées pour un financement feront l'objet d'une appréciation de l'établissement. Cette étape évalue le risque possible de pertes importantes de fonds du CRDI en raison du manque de capacités d'un organisme candidat de gérer les aspects financiers des activités du projet ou de faire rapport à ce sujet, ou en raison du contexte économique et politique dans lequel l'organisme exerce ses activités. Le CRDI prend en compte trois grands facteurs dans sa détermination des mesures qui devraient être prises pour atténuer ces risques : l'importance relative de l'investissement; les capacités de gestion de l'organisme candidat et le contexte plus large dans lequel l'organisme exerce ses activités. Le CRDI n'est pas tenu de verser des fonds avant que l'organisme demandeur n'ait retourné l'accord de subvention signé qui lui a été remis par le CRDI.
- Le CRDI se réserve le droit, à sa seule discrétion et en tout temps, de retirer son appui à un projet ou à un organisme bénéficiaire lorsque i) la mise en œuvre, ii) le suivi ou iii) l'accès

à un projet n'est pas possible ou compromettrait la sécurité du personnel, des entrepreneurs ou des personnes affiliées au CRDI. De plus, lorsqu'il est déterminé qu'un projet ou que la participation d'un organisme ou d'une personne violerait ou pourrait raisonnablement violer des lois, des sanctions ou d'autres obligations auxquelles le CRDI ou l'organisme demandeur doit se conformer, le soutien au projet peut être refusé ou retiré.

- Exigences en matière d'autorisation des pays : Le CRDI a conclu des accords généraux de coopération scientifique et technique avec plusieurs gouvernements. Ces accords établissent le cadre de la coopération du CRDI avec ce pays en définissant les droits et les obligations du CRDI et du gouvernement. À ce titre, l'organisme demandeur peut être tenu d'obtenir l'autorisation du pays conformément à ces accords avant de recevoir des fonds du CRDI. Cette exigence s'applique uniquement aux demandes retenues. Le CRDI se réserve le droit de ne pas financer un projet retenu si l'autorisation du pays n'est pas obtenue dans les six mois suivant l'annonce officielle de l'approbation du projet par le CRDI, car cela mettrait en péril la réalisation de l'initiative en temps opportun.
- Les organismes demandeurs dont les propositions sont sélectionnées pour être recommandées en vue d'un financement devront fournir des documents supplémentaires avant la confirmation du financement de leurs projets. Le CRDI se réserve le droit d'annuler la sélection d'un projet s'il juge que les renseignements fournis dans la demande sont faux ou trompeurs.

ANNEXE A : INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION DES GENRES DANS LES PROPOSITIONS ET LES PROJETS DE RECHERCHE

La [Déclaration en matière d'égalité du CRDI](#) stipule : « Nous soutenons la production de connaissances qui s'attaquent aux systèmes qui perpétuent les inégalités en fonction de l'identité. Ces connaissances peuvent provenir de personnes de divers sexes/pécificités, qui proviennent de communautés différentes, et dont l'histoire et les expériences varient ». L'intégration de l'IEG à toutes les étapes des projets de recherche est essentielle pour produire une recherche juste, équitable et inclusive, et, en fin de compte, promouvoir l'égalité des chances et de traitement pour toutes les personnes, indépendamment de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur religion ou de toute autre caractéristique de leur identité.

Lorsqu'un projet intègre des considérations relatives à l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans sa conception *ainsi que dans ses* méthodologies, ses extrants, ses résultats et ses pratiques organisationnelles, il est sensible au genre ou transformateur de genre (voir le [Guide du CRDI pour intégrer le genre dans votre proposition](#)). Même pour un appel qui cible précisément les questions d'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion, les propositions doivent examiner

comment orienter les projets pour qu'ils soient soit sensibles au genre, soit transformateurs de genre dans *tous les aspects* :

Détermination du problème et contexte

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans la détermination et dans le contexte contextuel permet de remplacer le problème de recherche dans un contexte socioculturel et historique plus large. Cela aide à expliquer comment les défis relatifs au genre et à l'inclusion dans l'éducation sont apparus et comment ils se perpétuent.

- Dans quelle mesure la section relative à la détermination des problèmes et au contexte aborde-t-elle les facteurs contextuels qui contribuent aux défis de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion?
- Que disent les recherches existantes au sujet des questions centrales en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion?
- Dans quelle mesure la section relative à la détermination des problèmes et au contexte énonce-t-elle clairement les besoins ou les défis particuliers de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion à aborder dans le projet?
- La proposition comprend-elle une approche intersectionnelle pour comprendre comment le genre recoupe d'autres aspects de l'identité, tels que l'âge, les capacités, la race, l'origine ethnique, la situation géographique, la sexualité et la situation financière?

Objectif de la recherche et résultats escomptés

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les objectifs de recherche, les questions de recherche et les résultats du projet permet d'axer le projet sur l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion et de s'assurer qu'il s'efforce de relever les défis déterminés en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion.

- Dans quelle mesure les objectifs et les questions de recherche intègrent-ils les questions relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion?
- Dans quelle mesure les résultats – extrants, effets et effet escompté – abordent-ils les questions relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion et leurs causes sous-jacentes?

Conception et méthodologie du projet

L'intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans la conception et la méthodologie de la recherche permet d'intégrer une diversité de points de vue, y compris ceux des groupes marginalisés qui peuvent être sous-représentés dans la recherche.

- Dans quelle mesure les considérations relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion sont-elles prises en compte dans la conception et la méthodologie du projet?
- Les différents groupes participent-ils au processus de recherche de manière pertinente et participative? Dans quelle mesure représentent-ils la diversité des groupes cibles, y compris les plus marginalisés?

- Comment la conception tient-elle compte de la participation effective de toutes les parties prenantes?

Stratégie de mobilisation des connaissances

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les activités de mobilisation des connaissances permet de s'assurer que les questions relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion sont soulevées et traitées au-delà du projet.

- Les considérations relatives à l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion sont-elles incluses dans la stratégie de mobilisation des connaissances?
- Comment les constatations propres à l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion seront-elles documentées et diffusées?
- Envisagez-vous de faire participer les principales parties prenantes ou les agentes et agents du changement (gouvernement, ONG et autres) qui luttent contre la discrimination et les inégalités fondées sur le genre et qui l'influencent dans le processus de partage des connaissances?

Suivi, évaluation et apprentissage

L'intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans votre plan de SEA garantit que des cibles d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion sont fixées, que leurs progrès sont suivis et que les apprentissages sont documentés et signalés.

- Dans quelle mesure l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion est-il intégré au plan de SEA du projet?
- La proposition présente-t-elle des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports concernant les résultats relatifs à l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion?

Compétences de l'équipe de projet

Il est important d'inclure l'expertise en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion et d'assurer la représentation de l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans la composition de l'équipe afin de garantir la diversité des points de vue et des expériences, de relever les défis relatifs au genre et à l'inclusion, de mener des recherches éthiques, de mobiliser les parties prenantes et de diffuser les résultats à divers publics.

- Avez-vous une personne chargée de diriger l'intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion?
- L'équipe du projet comprend-elle un ensemble équilibré de personnes de genres différents? Quels sont leurs rôles?
- Comment pourriez-vous renforcer les capacités de l'équipe de recherche en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion?
- Avez-vous mis en évidence l'expertise nécessaire au sein de l'équipe pour mener une analyse de genre rigoureuse et pour analyser les données en fonction du sexe et d'autres indicateurs pertinents?

ANNEXE B : LISTE DES PAYS ADMISSIBLES : PAYS PARTENAIRES DU GPE

Afghanistan	Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Albanie	Guinée-Bissau	Philippines
Angola	Guyana	Rwanda
Bangladesh	Haïti	Sainte-Lucie
Belize	Honduras	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bénin	Indonésie	Îles Salomon
Bhoutan	Kenya	Samoa
Burkina Faso	Kiribati	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Kirghize, Rép.	Sénégal
Cabo-Verde	Lao, RDP	Sierra Leone
Cambodge	Lesotho	Somalie
Cameroun	Libéria	Soudan
Centrafricaine, Rép.	Madagascar	Soudan du Sud
Comores	Malawi	Sri Lanka
Rép. démocratique du Congo	Maldives	Tadjikistan
République du Congo	Mali	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Îles Marshall	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Timor-Leste
Dominique	FS Micronésie	Togo
Égypte	Moldava	Tonga
El Salvador	Mongolie	Tunisie
Érythrée	Mozambique	Tuvalu
Eswatini	Myanmar	Ukraine
Éthiopie	Népal	Vanuatu
Fidji	Nicaragua	Vietnam
Gambie	Niger	Yémen
Géorgie	Nigéria	Zambie
Ghana	Ouganda	Zimbabwe
Grenade	Ouzbékistan	
Guatemala	Pakistan	